ces pour remédier au problème général afin que nous puissions tenter à nouveau d'atteindre notre objectif.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES SALAIRES DES TRAVAILLEURS ET LA HAUSSE DE L'INDICE DES PRIX DE DÉTAIL—LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au premier ministre une question qui s'inspire des derniers chiffres publiés par Statistique Canada, lesquels révèlent que les travailleurs canadiens font face à une situation qui va se détériorant sans cesse. Compte tenu du discours qu'il a fait hier, je demande au premier ministre s'il sait que la moyenne des rémunérations hebdomadaires en décembre 1973 a baissé d'environ \$5 par rapport à celle de novembre et était seulement de 5.9 p. 100 plus élevée que celle de décembre 1972, en dépit du fait que l'indice des prix à la consommation a atteint durant la même période 9.1 p. 100, dévalorisant ainsi les gains des travailleurs canadiens. Si le premier ministre est au courant de la situation, son gouvernement est-il disposé à présenter des mesures précises propres à réduire l'inflation à un niveau auquel les travailleurs pourront récupérer le pouvoir d'achat de leur dollar?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, si le député veut bien demeurer avec nous pour le reste de la session, il pourra constater quelles mesures le gouvernement va prendre pour venir à bout de cette situation.

M. Alexander: Comme le premier ministre ne veut pas répondre à ma question et puisqu'il s'agit d'une responsabilité du ministre des Finances, celui-ci voudrait-il nous dire si le budget renfermera de nouvelles mesures propres à empêcher que toute augmentation de salaire soit érodée par un taux élevé d'inflation? Le ministre des Finances peut-il nous donner cette assurance?

M. Diefenbaker: Il ne peut pas le faire.

Une voix: Pas besoin de faire de calcul.

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le compagnon de pupitre du député signale qu'on n'a pas besoin de faire de calcul et je comprends pourquoi il dit cela. La Chambre a le droit d'examiner les chiffres, non seulement ceux qui se rapportent au salaire moyen par rapport à l'indice du coût de la vie pour déterminer où il y a eu un léger recul...

Des voix: Léger?

M. Turner (Ottawa-Carleton): . . . mais aussi pour tenir compte du montant réel du revenu utilisable, c'est-à-dire du revenu du Canadien moyen, tenu compte de l'inflation, de l'impôt, des paiements de transfert, comme les allocations familiales, de la réduction d'impôt annoncée dans mon exposé budgétaire de février dernier. Donc, par rapport à 1972, l'année 1973 a été avantageuse pour le Canadien moyen, en ce qui concerne le revenu utilisable réel lequel s'est accru de 6.8 p. 100.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Questions orales

M. l'Orateur: A l'ordre. Il me semble que le député et le ministre sont plutôt engagés dans un débat que dans un énoncé de questions et réponses et cela empiète peut-être sur le débat qui suivra la période des questions. Je donne cependant la parole au député qui va poser une question supplémentaire.

M. Alexander: Je comprends la leçon que vient de nous donner le ministre. Je lui ai posé une question s'inspirant des chiffres émanant de Statistique Canada qui démontrent que le pouvoir d'achat du travailleur canadien a été réduit à cause du taux élevé d'inflation. Le ministre se propose-t-il de présenter à l'occasion du budget des mesures qui protégeront le revenu du travailleur au cas où ce dernier toucherait un salaire plus élevé? C'est tout ce qui je demande.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'ai fait de mon mieux pour répondre à la question que m'a posée le député en employant les mêmes termes que lui. Je tiens aussi mes chiffres de Statistique Canada.

LES TRANSPORTS

LES TARIFS-MARCHANDISES—LES RENSEIGNEMENTS PROMIS AUX PREMIERS MINISTRES DE L'OUEST

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. La Commission canadienne des transports n'ayant pas encore communiqué aux premiers ministres de l'Ouest les renseignements concernant les tarifs-marchandises que leur avait promis le premier ministre, il y a environ sept mois, le premier ministre peut-il nous dire pourquoi il en est ainsi et quand les premiers ministres de l'Ouest peuvent s'attendre à recevoir ces renseignements qui leur ont été promis?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports, qui est malheureusement malade aujourd'hui, m'a dit avoir rencontré les ministres des provinces de l'Ouest qui sont chargés des questions de transport et qu'ensemble ils ont discuté de ce problème, il y a environ un mois, sauf erreur, et qu'ils ont trouvé une solution satisfaisante quant à la façon de procéder.

M. Orlikow: Les premiers ministres de l'Ouest ayant signifié hier qu'ils n'avaient pas reçu ces renseignements, lesquels ne peuvent être dévoilés que volontairement vu l'absence de collaboration de la part des sociétés ferroviaires, le gouvernement entend-il présenter des modifications à la loi actuelle afin d'exiger que soient fournis les renseignements sur les tarifs-marchandises comme le demandent les premiers ministres de l'Ouest?

M. Trudeau: Le député a touché au nœud du problème. L'engagement que nous avons pris à la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest partait du principe que les compagnies ferroviaires collaboreraient avec nous à cet égard. Nous avons certaines difficultés à obtenir ces chiffres, à cause de l'interprétation qu'elles donnent de la loi, mais nous espérons encore pouvoir nous assurer leur collaboration volontaire, sans avoir à légiférer à la Chambre. Toutefois, si le gouvernement estimait devoir obtenir des pouvoirs législatifs de la Chambre en la matière, j'espère que nous pourrons compter sur la collaboration prompte et spontanée de tous les partis.